

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du vendredi 6 mars 2020

Ordre du jour

I. ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

1. Rapport moral
 2. Remise de médailles et intervention d'Yves POUZAIN, Président de la Ligue FAL44.
 3. Rapport d'activité
 4. Rapport financier
 5. Renouvellement du Conseil d'Administration
- Questions diverses
Votes de l'Assemblée

II. RAPPORT DES SECTIONS

III. RESULTATS DES VOTES

Invités présents : Yves POUZAIN, Président de la Ligue FAL44, Nathalie AMATHIEUX, enseignante Ecole Marcel Canonnet.

Nombre d'adhérents présents : 43

Pouvoirs de représentation : 19

Total d'adhérents présents ou représentés : 62

Annie-Claude Renaudin présidente de l'Amicale Laïque remercie les présents de leur participation et déclare la séance ouverte à 20h15.

I. ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

Avant de commencer, la secrétaire de l'Amicale Laïque, Françoise SIMON, demande aux personnes présentes si chacune a bien émargé et si elle est bien en possession de ses bulletins de vote (imprimés recto verso), pour elle et éventuellement pour les adhérents dont elles sont mandataires. Ces bulletins seront collationnés juste avant le rapport des sections. Elle précise que chaque vote sera évidemment précédé d'une explication.

1. RAPPORT MORAL PAR ANNIE-CLAUDE RENAUDIN.

Comme nous le rappelait la ligue de l'enseignement lors de son assemblée générale, nos actions visent à la construction d'une société plus juste et solidaire.

« L'instruction de l'individu n'ouvre pas spontanément sur une pleine citoyenneté et un esprit critique. Elle oblige à prendre notre part de responsabilité collective. La citoyenneté se travaille, elle s'éprouve et se renforce dans l'action. »

Notre mouvement préfère le développement de la capacité collective, d'un pouvoir d'agir qui soit aussi un pouvoir de faire, de dire, de débattre, de comprendre de peser. »

L'amicale laïque de Château- Thébaud partage complètement cet état de fait.

- Un de nos principaux objectifs est de soutenir l'école de la République, école gratuite, qui doit donner la même place à chacun. Agir en complémentarité de celle-ci dans tous les espaces de vie demeure l'un de nos fondamentaux.

- Proposer des activités culturelles et sportives accessibles à tous, pour favoriser le bien-être et l'épanouissement de la personne tout en créant du lien social est l'objectif de nos sections.
- Favoriser l'économie locale pour faire vivre un territoire et soutenir des femmes et des hommes qui ont choisi ce modèle de société est l'une de nos orientations.
- Avoir la chance de vivre dans un cadre environnemental agréable, le respecter est une évidence. Cependant nous ne pouvons que constater les conséquences du dérèglement climatique dans le monde. Aussi, chacun peut agir en modifiant son comportement en fonction de ce qu'il juge important pour lui. Mission verte, section de l'amicale, tente au niveau de notre association, de proposer des actions pour sensibiliser, inciter ses adhérents à changer ou modifier leurs comportements.
- Faire en sorte qu'existe encore plus de solidarité, pour rompre la solitude, pour que chacun puisse s'épanouir et s'enrichir aux contacts des autres est une des valeurs que nous défendons.

L'amicale laïque essaie de transmettre les valeurs de son mouvement par les différentes actions et activités qu'elle organise, et ce, avec le concours de la municipalité qui nous soutient dans nombre de projets et je l'en remercie pour ce partenariat.

Je remercie chaleureusement les 21 membres du Conseil d'Administration ainsi que tous les responsables de sections qui donnent de leur temps et de leur énergie. Sans eux l'association n'existerait pas ; et également tous les bénévoles qui opèrent dans l'ombre mais qui nous sont d'un grand soutien tout au long de l'année.

Cette Assemblée Générale est la dernière pour moi en tant que présidente. Comme vous le savez, je laisse cette fonction mais reste encore quelques mois à l'Amicale. Je tiens donc à remercier sincèrement toutes celles et ceux qui m'ont soutenue et aidée à accomplir cette mission.

2. REMISE DE MEDAILLES ET INTERVENTION D'YVES POUZANT.

Yves POUZANT, président de la Ligue FAL44, nous a fait le plaisir et l'honneur de répondre à notre invitation.

Nous remettons les médailles en sa présence.

Appel des deux impétrants par Françoise SIMON :

Je vais m'adresser à deux personnes que le Conseil d'Administration a décidé de mettre à l'honneur cette année en leur attribuant la médaille de la Ligue FAL44. Comme elles ne vont pas être trop contentes de cette mise en lumière, je voudrais leur dire en préambule que ce n'est pas pour elles que nous le faisons, mais pour nous, car nous nous sentons en dette à leur égard et avons besoin de le manifester.

Le premier des récompensés est Jacques FUSELIER. Jacques ne pouvait pas être présent ce soir, il a été convenu avec lui que nous lui remettrions la médaille au cours du prochain Conseil d'Administration.

Néanmoins, je souhaite lire à l'assemblée le texte qui explique la raison de cette distinction.

Jacques FUSELIER.

Jacques a commencé son service "actif" à nos côtés en 1987-1988 au moment où Claude PAQUER est devenu président et où il fallait quelqu'un pour le remplacer comme trésorier. C'est donc ce poste important qu'il accepte dès son entrée au Conseil d'Administration.

Il y reste 9 ans, le temps de la mandature de Claude, puis quitte sa charge la même année que le président.

Il n'en reste pas moins au Conseil d'Administration jusqu'en 2014, ce qui doit faire si on compte bien, environ 26 ans et 280 réunions au moins, car il n'en a pas raté beaucoup !

Libéré de sa charge de trésorier, il assume pendant plusieurs années la gestion des fichiers adhérents, du temps où les outils ne sont pas fournis par la FAL, et où il faut les construire : et il met en œuvre des tableurs, de plus en plus complexes puisque le nombre de sections et d'adhérents augmente constamment. Nous serons sans doute dans les premiers du département à avoir des listings aussi propres, clairs et facilement exploitables.

A partir de 2006, il met en place le blog de l'Amicale Laïque et un peu plus tard le site du canoë-Kayak. Ce

blog de l'Amicale Laïque est un vrai petit bijou que dès lors il va entretenir, faire évoluer, et même alimenter, puisqu'on peut dire qu'il a géré tout seul ce très bel outil jusqu'à l'an dernier où il a souhaité en transmettre la charge ... tout en restant transitoirement au service de la maintenance.

Je n'oublierai pas de mentionner aussi sa participation très forte au niveau de l'école, notamment Lire et faire Lire, où il s'inscrit dès la création de la section, et l'USEP, où il s'implique pendant de nombreuses années, surtout à partir du moment où l'USEP devient section de l'Amicale à part entière.

Dernier point, enfin, où ses qualités et sa présence ont été essentielles : la révision du règlement intérieur et des statuts de l'Amicale Laïque lorsque nous avons décidé de les dépoussiérer et de les actualiser.

J'en oublie certainement, et je m'en excuse.

Toutes ces activités, Jacques les a conduites avec le sérieux, la discrétion et la rigueur qui le caractérisent. Son indéfectible attachement à la laïcité et à ses valeurs, nous a souvent été très utile dans nos choix, et il a su aussi nous aider, en toutes circonstances à respecter absolument le cadre strict de la loi.

Pour le moment, Jacques a pris un peu de distance par rapport aux instances dirigeantes, et on peut le comprendre, mais il reste un militant très présent, pour notre plus grande satisfaction. Cette médaille ne sonne pas le glas de son activité mais elle témoigne de notre reconnaissance pour tout ce qu'il a donné de lui-même au service de notre Amicale Laïque.

Le deuxième récompensé est notre présidente, **Annie-Claude RENAUDIN.**

(Texte d'accompagnement lu par Marie-Claire COUTARD GOURBIL.)

Après avoir œuvré au sein de l'association de Parents d'élèves, tu arrives au Conseil d'Administration de l'Amicale en septembre 2007, douze ans déjà. Dès la première année, tu rejoins la "Commission jeunes".

L'année suivante, tu acceptes la vice-présidence, et la responsabilité de cette Commission jeunes. Puis, le vocabulaire évoluant, en 2012 tu deviens responsable de notre "Politique Jeunesse".

En 2008, le CEL (Contrat Educatif local), a été mis en place mais rien n'existe sur la commune pour les ados. Le projet Skate Park initié par les jeunes et récompensé par le Conseil Départemental a abouti, l'espace existe, mais il ne vit pas et est victime de vandalisme : en 2007-2008, nous élaborons un projet : Animer l'espace-Skate.

Il s'agissait (je cite) *"d'une part, de proposer des activités répondant à la demande des jeunes utilisateurs comme des stages d'initiation et de perfectionnement en skate et roller, afin de créer une dynamique à la fois sportive et sociale sur ce site,*

d'autre part, de faire en sorte que les jeunes s'approprient l'espace et par conséquent le respectent davantage" : et ce furent les premiers stages de Graff.

La municipalité a bien joué le jeu, et a construit trois modules supplémentaires à cet effet. Nous avons accueilli le Contest tour UFOLEP. Le projet a été validé et primé.

Puis, nous avons pensé, TU as pensé, qu'il fallait organiser pour eux, pour les jeunes, un concert, puis la fête de la musique. Certes, ils ne sont pas venus en nombre, mais c'était une main tendue, que tu as continué à leur tendre sans te décourager, malgré le peu de retours dans les débuts.

Si je cite ces exemples, c'est qu'ils correspondent au lancement, sur la commune, d'un mouvement qui depuis n'a fait que s'amplifier : la prise en compte des besoins des jeunes. Peu à peu, la commune a assumé le rôle qui lui revenait de droit, en créant l'espace jeunes et toi, tu as continué à fréquenter assidûment les animateurs jusqu'à créer un partenariat réel et efficace entre l'Amicale Laïque et la Municipalité.

Mais comme ce n'était pas assez pour dépenser ton énergie, en 2011, tu lances – avec d'autres passionnés - la commission Mission verte : la protection de l'environnement, c'est une autre facette de ta personnalité.

Au mois de novembre, est éditée la Charte Mission verte.

"Parce que le développement durable est un acte citoyen, l'Amicale Laïque de Château-Thébaud s'engage sur la préservation de notre environnement, patrimoine de nos générations futures."

Il lui faudra informer, sensibiliser, et encourager les bons comportements en matière de développement durable. "

Et là aussi, les projets se succèdent : un panneau informatif est diffusé dans les espaces publics , les nettoyages de printemps se mettent en place, on crée le jardin de Koko, on forme des apiculteurs, on fait du

compost avec les déchets du restaurant scolaire, on prête des parcelles de jardin à cultiver dans le bourg.... Et tout ça, en partenariat avec la municipalité, l'école, et les parents d'élèves.

En 2015 tu acceptes, non sans hésitation, de prendre la présidence, de notre association.

Et tu vas pendant cinq ans mettre ton enthousiasme et ton énergie au service des valeurs de l'Amicale Laïque, défendant bec et ongle et, finalement, imposant la tarification solidaire dans toutes les sections pour que personne ne soit exclu de nos activités. Parallèlement, tu mets en place et développe des actions transversales en faveur des plus démunis.

Et tu prospectes et te déplaces pour récupérer les légumes invendus qui serviront aux soupes ; d'un coup de vélo, tu t'assures que le Jardin de Koko n'a pas besoin d'un paillage ; tu prends ta petite voiture pour assister à une formation sur le compostage ; tu enchaînes les rendez-vous ;...

Tu cours, mais aussi tu parles aux gens, tu les rencontres et les écoutes, les plus jeunes, les moins jeunes.

Merci, Annie-Claude, d'avoir si bien mené la barque de l'Amicale, défendu ses valeurs d'éducation populaire, mais aussi de lui avoir donné une dimension encore plus humaine.

Yves POUZANT remet la médaille d'or de la Ligue de l'enseignement à Annie-Claude.

Intervention d'Yves POUZANT.

Le président, nouvellement élu à ce poste, évoque d'abord la Ligue et son réseau d'Education populaire dans lequel s'inscrit notre Amicale Laïque. Il se dit heureux de pouvoir partager ce moment où on célèbre l'investissement des bénévoles, ce qui est une occasion pour mettre l'accent sur ce qu'ils ont apporté et pour leur témoigner notre reconnaissance.

Il insiste sur l'importance du rôle des Amicales Laïques dont l'existence et la vitalité sont indispensables au réseau. Sans elles, la Ligue de l'Enseignement FAL44 n'existerait pas.

Il ajoute que c'est d'autant plus agréable à Château-Thébaud parce que notre Amicale s'inscrit parfaitement dans les objectifs du projet associatif de la Ligue

AXE 1 : « DONNER LA PRIORITÉ AUX TERRITOIRES ET À TOUS LES PUBLICS FRAGILISÉS »

AXE 2 : « PARTICIPER À UNE ÉDUCATION CONSTITUTIVE DU CONTRAT SOCIAL »

AXE 3 : « S'ENGAGER AU SERVICE D'UNE SOCIÉTÉ PLUS ÉQUITABLE ET PLUS SOLIDAIRE »

Il évoque la passation de la fonction de présidence par Annie-Claude en évoquant la co-présidence à laquelle il participe dans l'Amicale Laïque des Marsauderies.

Yves ROUTIER intervient pour préciser que, sans nul doute, les futurs présidents ou co-présidents pourront, le cas échéant, demander conseil à Yves POUZANT.

Puis, Yves indique que la FAL44 a sollicité l'Amicale Laïque de Château-Thébaud pour accueillir l'Assemblée générale départementale 2021. Ce serait là aussi une marque de reconnaissance pour le travail effectué par l'Amicale Laïque et une façon de redynamiser notre association locale.

3. RAPPORT D'ACTIVITE, PRESENTE PAR FRANÇOISE SIMON , MARITE RADIGOIS ET MARIE-CLAIRE COUTARD GOURBIL.

I. Quelques chiffres

En 2019, l'Amicale c'est

- Plus de 400 adhérents, 17 sections dont 11 sportives et 6 culturelles, plus un groupe "Vie laïque" d'adhérents qui ne participent à aucune section mais soutiennent notre mouvement.

Et 4 commissions : Mission verte/ Animations fêtes/ Vie citoyenne /+une nouvelle : Communication, dont le rôle est essentiellement d'alimenter le blog de l'Amicale Laïque.

- Le Conseil d'Administration compte 21 administrateurs et 5 membres cooptés (depuis l'Assemblée Générale du 6 mars 2019). A l'Assemblée Générale 2019, Isabelle DECOURTY a été élue en remplacement de Nathalie BELKHEIR démissionnaire.

Il y a 16 responsables de sections, dont certains sont aussi administrateurs.

- En 2019, il y a eu 1 assemblée Générale le 6 mars 2019. 11 Conseils d'Administration (avec une

participation moyenne de 15 personnes sans compter les invités (APE, école, autres), 1 réunion de bureau

II. Les instances auxquelles nous avons participé.

1. En lien avec La ligue de l'Enseignement FAL44

- **Les réunions de secteur.**

En janvier : Le tour de table a montré de grosses différences entre les Amicales : Le prix des cartes de la Ligue FAL44 est très variable selon des Amicales Laïques, de 18 à 26€ ; mais surtout plusieurs rencontrent des difficultés de relation pouvant aller jusqu'à la scission avec les parents d'Elèves, les enseignants, et la Municipalité. Ce qui est bien loin de notre cas.

Le 21 mars, réunion de secteur à Rezé. Deux sujets ont été abordés :

- ✓ La loi Blanquer avec la proposition d'un courrier à adresser aux sénateurs et aux députés de la circonscription,
- ✓ Et Comment organiser une fête d'école zéro déchet.
- **La FAL a organisé un Stage "Education à la Laïcité"**. Nous y avons cinq représentants : Isabelle DECOURTY, Eva MARTIN, Louise ROUAUX, Evelyn CORMERAIS et Carole MORISSEAU.
- **Les Assemblées Générales de la Ligue FAL44 /de l'UFOLEP/de l'USEP** se sont déroulées à Savenay le 16 novembre. Etaient présents Evelyn CORMERAIS et Isabelle DECOURTY pour les ateliers du matin et l'Assemblée Générale de la FAL44, Jean-Michel RADIGOIS pour l'Assemblée Générale UFOLEP.

Deux thèmes ont été développés dans les ateliers du matin :

- ✓ Le 1^{er} : Adhérents CONSOMMATEURS ou adhérents COMSOM'acteurs.
- ✓ Le 2^{ème} : Passer de la présidence à la co-présidence.

- **Rencontre avec Audrey DUCOUX (FAL44)**

Pour remercier les deux Amicales qui avaient répondu à l'appel de "Vacances pour tous" (financer le départ en vacances d'un enfant) la FAL nous a offert 2 cadeaux.

- ✓ L'organisation d'une marche allant de Caffino à Vertou, la date initiale prévue était le 26 mai. Elle a dû être repoussée pour des raisons d'emploi du temps.
- ✓ Un bon pour vivre une journée intergénérationnelle, à Nantes. Cette sortie a eu lieu le 24 avril. Elle a permis à 10 adultes accompagnés obligatoirement chacun d'un enfant, de faire une balade au skate-Park du CHU, une course d'orientation sur le site des anciens chantiers navals, et une visite du jardin des Plantes avec la découverte des œuvres de Claude Ponti. Tout cela encadré par du personnel de la FAL.
- Nous avons eu plusieurs contacts pour établir le cahier des charges relatif à l'engagement d'un jeune en mission de service civique. Après quoi, nous avons engagé Marine POIRON qui nous a accompagnés durant une grande partie de l'année. Elle a réalisé une vidéo sur l'histoire de l'Amicale Laïque et une autre sur les sections (elle vous sera diffusée tout à l'heure)

2. Avec la FFCK

Nous avons des rapports avec la FFCK par le truchement de la section Canoë Kayak, notamment au moment des demandes de subvention en ce qui concerne le Conseil d'Administration, et tout au long de la saison pour le Canoë.

3. Avec les collectivités locales, le Département et l'Etat.

- Réunion organisée par la mairie de Saint-Fiacre à propos de l'offre sportive dans le vignoble, en quelque sorte pour recenser l'existant (Les offres et les structures).
- Comme chaque année, nous avons rempli les dossiers de demandes de subvention au CNDS, avec

des conditions de plus en plus contraignantes et restrictives, mais qui jusqu'à présent aboutissent et nous aident dans nos projets.

4. Rencontre avec l'Association Pont Caffino et la mairie

- Elle concernait la répartition, entre la mairie et la section canoë Kayak, de la somme globale à verser pour l'utilisation du parc de Pont Caffino. La convention avec l'Association Pont Caffino a été signée cette fois pour 5 ans.

5. Actions en lien avec la municipalité

- Nous avons participé au forum des associations, qui a eu lieu le samedi 7 septembre, le matin, cette fois.
- La section Club des artistes a exposé lors des journées commerciales.
- Nous participons toujours aux TAP par le biais du jardin de Koko et par 6 séances de découverte de canoë kayak sur le temps méridien et deux jours de stages de canoë kayak pendant les vacances de printemps. De plus en plus, nous impliquons les jeunes de La Passerelle dans nos actions festives.

6. Actions en lien avec l'école et partenariat avec l'APE.

- Mme PUCHOT, la directrice de l'école M. Canonnet, nous a permis de présenter l'Amicale Laïque dans les classes lors des réunions de rentrée organisées par les enseignants.
- Nous participons aux Conseils de Coop et aux réunions USEP.
- Nous répondons aux demandes de subvention liées à des projets : Par exemple pour le spectacle à destination de tous les enfants proposé par la Cie Ramasse Miettes ; ou pour le projet Cirque (qui sera finalisé sur 2020) en lien avec la section Cirque de l'Amicale Laïque et la Cie Roule ta boule qui est aussi notre prestataire.

Avec l'APE

- Nous participons (une personne de l'Amicale Laïque au moins) aux réunions et à l'Assemblée générale de l'APE. Et l'APE participe régulièrement à nos Conseils d'Administration.
- Il y a eu de nombreuses actions menées en commun Amicale – APE :
 - ✓ Le 27 avril, le nettoyage de printemps. Une nouvelle route a été testée en plus de la route traditionnelle nettoyée le matin. 45 personnes le matin et 35 l'après-midi.
 - ✓ Le 14 juin, balade botanique avec l'APE, accompagnée par Chantal BIOTEAU, ethno-botaniste.
 - ✓ La fête de l'école du 22 juin nous a de nouveau réunis. Elle s'est tenue dans la cour de l'école, de façon traditionnelle. Les deux spectacles donnés par les enfants à l'espace Bois Joli, le vendredi et le samedi matin, étaient une fois encore particulièrement réussis.
 - ✓ Le 27 septembre : L'APE organisait "La marche des nouveaux parents ... et des anciens." Avec la participation active de l'Amicale Laïque.
 - ✓ Le 9 décembre : l'APE a co organisé avec l'AL une conférence débat sur le thème de la Laïcité. La FAL nous avait délégué un intervenant et Yvon ROUTIER a rédigé un texte de fond sur les origines de la laïcité. Consultable et téléchargeable sur le site de l'Amicale Laïque.

Par ailleurs,

- ✓ Nous avons co-organisé le pot d'accueil des parents le jour de la rentrée de septembre, ainsi que le pot de fin d'année. Et nous avons été présents lors des goûters organisés par l'APE avant chaque vacances scolaires.
- ✓ Les 29 et 30 novembre : Dans le cadre de l'exposition-vente de livres, Isabelle ABRAHAM, facilitatrice visuelle, est intervenue auprès des enfants. L'APE et l'AL se sont partagés le coût de la prestation.

- ✓ Pour Noël, il y a eu le partage des frais relatifs au passage du père Noël dans les classes, avec un livre pour chaque enfant.

III. Les Animations festives (organisées par la Commission fêtes)

1. La fête de l'Amicale Laïque du 18 janvier.

La formule partage d'un apéro dinatoire suivi de la galette offerte par l'Amicale Laïque a bien plu aux 80 personnes présentes. Des animations ont permis de mieux connaître les diverses sections dans une ambiance sympathique et conviviale. Ce type de manifestation sera renouvelé chaque année pour créer du lien, d'autant que cette formule ne demande pas un trop grand investissement en temps.

2. Du 27 au 30 juin, la commune de CHATEAU-THEBAUD accueillait les Championnats de France de cyclisme.

Nous avons participé en fournissant des "agents de sécurité" et en construisant un vélo géant, qui reposait et flottait sur deux canoës, à l'entrée de la commune, près du Pont de Caffino.

3. La fête de la musique du 16 juin.

Elle était cette année précédée de la régata de bateaux en carton et se déroulait à Caffino, rive gauche, ce qui s'est montré parfait. Les nombreuses animations sur le site ce jour-là (Compétition de Kayak, Portes ouvertes de l'Asso Pont Caffino, et Exposition "Les tableaux de Caffino"), ont dopé la fréquentation.

4. La fête des 40 ans du Club de Canoë Kayak, le 30 novembre.

Une grande exposition-rétrospective à partir de photos avait été réalisée. Une belle réussite avec la présence de nombreux "anciens" que tout le monde a été très heureux de retrouver.

IV. Le travail des autres commissions.

1. Environnement : Actions de la commission Mission Verte

- Le nettoyage de printemps et la balade botanique ont été cités précédemment (comme étant co-organisés avec les parents d'élèves.)
- Début juin nous avons vérifié la signalétique et nettoyé le sentier botanique
- Nous avons poursuivi la gestion des carrés de jardin partagés de la bibliothèque qui donnent toute satisfaction aux jardiniers qui les exploitent. (en partenariat avec la municipalité).
- Action Vélibus

L'objectif était de mettre en place un déplacement des enfants à bicyclette, de leur domicile à l'école, afin de favoriser l'activité sportive tout en luttant pour la préservation de l'environnement. Mission Verte a organisé les circuits et a accompagné 3 fois, mais ensuite ce sont les parents qui doivent prendre le relais.

- Le miel du coteau Monnier. 28 kilos de miel commercialisable ont été récoltés et vendus en circuit court. Pots de 500gr à 6€.

2. Citoyenneté : Poursuite de Cinétik, "le cinéma proche de chez toi"

- Le 8 février, projection de Moi Daniel Blake, un film de Ken Loach (2016) sur la déshumanisation des services sociaux que leur chasse aux "assistés" rend sourd aux détresses réelles.
- Le 22 mars : Projection de La pirogue, un film de Moussa TOURE (2012), à propos des conditions dramatiques de voyages subies par les migrants qui veulent rejoindre l'Europe considérée comme un Eldorado.
- Le 20 décembre : Ni juge, ni soumise, Un documentaire de Jean Libon et Yves Hinant qui nous a permis de réfléchir sur les conditions d'accès à la justice, pas forcément identiques pour tous.
- Le 14 septembre, en lien avec l'association "J'ai envie de te dire", la commission a permis la projection de courts métrages créés et joués par des personnes en situation de handicap. Les acteurs étaient présents pour répondre aux questions. Ce fut un moment très fort.

- Le 12 octobre nous avons organisé une séance d'éducation à l'image, sous l'égide de Nicolas THEVENIN. Professeur de cinéma, directeur de la revue "Répliques".

3. Solidarité

- Le Conseil d'Administration a décidé de reconduire l'action auprès de "**Vacances pour tous**" par le versement de 300€ destinés à permettre le départ d'un enfant en vacances avec la Ligue.
- La section VTTrail a répondu à un appel à subvention de l'Association "**Lirons d'Elles**", pour un montant de 1500€ pris sur les bénéfices du raid.
- Beaucoup d'Amicalistes ont participé au **Téléthon**, notamment pour le ramassage de sarments, la tombola, le bar, la tyrolienne ...
- La section **Loisirs créatifs et solidarité** a poursuivi ses actions en direction des plus démunis : confection de soupe de légumes, de couvertures tricotées, d'écharpes, bonnets et layette pour les associations "Solidarité dans la rue", "Brin de causette", "Marthe et Marie" et "Lazare".

4. Communication.

- Jacques FUSELIER ayant exprimé sa décision de ne plus être en charge du site de l'Amicale— suite au départ de la section Billard qu'il refusait de cautionner- nous avons créé cette commission pour essayer de clarifier nos pratiques en matière de communication et pour tenter de remplacer Jacques dans la gestion du site. Il y a actuellement 2 personnes qui l'alimentent régulièrement, Carole MORISSEAU et Françoise SIMON, toujours aidées par Jacques quand le besoin s'en fait sentir.

Mais il nous faudrait un expert en informatique pour prendre le relais de Jacques, assurer la maintenance, les mises à jour, etc. N'hésitez pas à proposer vos services si vous avez quelques compétences dans ce domaine, il en va de la survie de ce bel outil.

- Par ailleurs, suite à une suggestion d'Etienne GODET (instituteur, responsable USEP), Françoise SIMON a rédigé un fascicule sur "L'histoire de l'école publique à ChTh". La version numérisée a été donnée à l'école et mise à disposition de tous sur le site de l'Amicale Laïque. Nous avons cependant choisi d'en faire imprimer une cinquantaine d'exemplaires. Une vingtaine ont été offerts (en janvier 2020) aux associations et particuliers Amicalistes très liés à l'école. Les autres seront vendus à prix coûtant. (8€)

V. Les discussions et débats internes

1. Proposition d'ouvertures de sections.

- Proposition de Marie France LESUR (Section Club des artistes de Château-Thébaud) d'organiser des cours d'encadrement. Après discussions et rencontre, le projet est abandonné pour l'instant.
- Réflexion aussi à propos d'ateliers de sonothérapie. Pour faire un essai et nous laisser le temps de la réflexion, un atelier "Yoga du son" a été proposé le 16 mars. La séance a été annulée en raison de l'état de santé de l'animatrice.

2. La tarification solidaire.

Sûrs que cette tarification solidaire allait bien dans le sens de plus de solidarité, le Conseil d'Administration en a fait une règle à appliquer par toutes les sections. L'AG du 6 mars a validé cette décision provoquant par ricochet la scission de la section Billard qui souhaitait appliquer ses propres règles de tarification. Nous avons longuement débattu avant (pour envisager les conséquences) et après la scission pour régler les problèmes matériels.

3. Réflexion à propos des aides financières

- Pour suivre les recommandations de nos contrôleurs de gestion, nous avons décidé de rester à l'écoute des besoins financiers de l'école mais aussi, éventuellement, d'entendre des demandes d'associations castelthébaldaïses - comme dans le cas des demandes de Bibli en Bulle et de l'association Lirons d'Elles. Mais pour éviter que les demandes ne surviennent à l'improviste, le

Conseil d'Administration après délibération, a décidé que désormais une enveloppe leur serait réservée, et prévue au budget prévisionnel.

- Par ailleurs, une réflexion a été menée pour étendre le bénéfice des subventions de voyages scolaires aux enfants de l'école Marcel Canonnet, à condition que l'enfant ou un de ses parents soit amicaliste. Les autres critères d'attribution sont inchangés. La tarification des aides reste soumise au Quotient familial mais avec un plafond tenant compte du reste à charge pour les familles.
- Pour les subventions aux associations, nous avons défini une sorte de cahier des charges qui indique de façon claire dans quel cadre nous pouvons être amenés à participer à des projets. (iège social sur Château-Thébaud, dimension humanitaire, solidaire, ou citoyenne inscrite dans les statuts, en adéquation avec les statuts de l'Amicale Laïque) Texte en Annexe 1.

La trésorière vous parlera des sommes concernées par ces 3 enveloppes.

- Réflexion pour mettre en place le changement de présidence et préparer le départ d'Annie-Claude. Nous avons déjà inscrit dans les statuts en 2014 la possibilité d'une co-présidence et listé l'ensemble des tâches revenant à chaque membre du bureau. Il est décidé de repartir sur ses bases.

VI. Les projets 2020

- Renouveler la fête de l'Amicale Laïque. Elle a déjà eu lieu, le 24 janvier. Avec le lancement de la brochure sur "l'histoire de l'école publique à Chth".
- Le nettoyage de printemps : ce sera le 14 mars 2020, avec l'APE et l'Espace Jeunes.
- La fête de la musique : elle aura lieu le 21 juin avec une nouvelle régata de bateaux en carton.
- Et le raid nature Caffino se tiendra les 12 et 13 septembre.

Les projets de mission verte :

- Installer une grainothèque près de la bibliothèque et des carrés de jardin partagé.
- Planter des arbres mellifères sur le coteau pour remplacer ceux qui sont morts.
- Projet de pédibus dans le prolongement du vélibus.
- Une nouvelle section a pris ses marques et commencé son activité en janvier 2020 : Il s'agit d'ateliers de cuisine à thèmes regroupés sous l'appellation "Cuisinons sainement avec goût et plaisir".

Les projets de Cinéтик :

- Le 31 janvier : Première année. Sur les études de médecine
- Le 27 mars : #SEGPA, réalisé par une équipe de profs et d'élèves du Collège de Chantenay.
- Un autre fin 2020 mais la programmation n'est pas encore arrêtée.
- Proposer une nouvelle séance d'éducation à l'image. Thème à définir.

4. RAPPORT FINANCIER PAR CECILE OLLIVIER-MARCHAND

Cécile OLLIVIER-MARCHAND rappelle que le service comptabilité de l'Amicale Laïque est composé d'un trésorier et de trois trésoriers adjoints.

Jean-Michel RADIGOIS, suppléant de Cécile OLLIVIER-MARCHAND, chargé des cotisations et des subventions.

Christian BRANGER est chargé de la trésorerie de la section " Canoë-kayak ".

Le compte de résultats s'établit comme suit:

L'année 2019 présente un résultat déficitaire de 191.72€ sur un budget total de 135 758.51€ pour l'ensemble des comptabilités Amicale et Canoë Kayak.

Le prévisionnel 2020 est proposé à l'équilibre pour un budget de 145 130€.

Les comptes 2019, ainsi que le prévisionnel 2020, ont été vérifiés par Patrick JEANNETEAU et Delphine MAGNIETTE, contrôleurs de gestion.

La trésorière donne le détail des subventions versées en 2019, pour des activités liées à l'école ou pour les projets d'associations.

Aides aux voyages d'étude :

Voir les explications données dans le rapport d'activité. La subvention peut maintenant s'appliquer aux élèves de l'école M. Canonnet. L'enveloppe globale est maintenue à 1000€. (Annexe 2)

Validation des contrôleurs de gestion :

Nous proposons de reconduire les candidatures de Delphine MAGNIETTE et de Patrick JEANNETEAU comme contrôleurs des comptes 2019.

Nous proposons de maintenir le prix de la carte Ligue à 19.80€.

5. RENOUELEMENT DU TIERS SORTANT (FRANÇOISE SIMON)

Il y a 10 postes à pourvoir : 7 postes pour 3 ans en raison du renouvellement du tiers du Conseil d'administration, 2 postes pour 2 ans, et 1 poste pour 1 an, du fait de

Yves ROUTIER qui ne renouvelle pas son mandat,

de **Carole BOUTET et Domin HERBRETEAU** (démissionnaires, sortants 2021)

et de **Christiane MARTIN** (démissionnaire, sortante 2022)

Nous les remercions tous très chaleureusement pour leur engagement à nos côtés.

Candidats sortants 2020 et renouvelant leur mandat :

Guy MARTIN (Mission verte)

Christian MORICEAU (Responsable section Canoë Kayak)

Carole MORISSEAU (Responsable section anglais et Communication)

André PEYTREMANN (Relations FCPE)

Marité RADIGOIS (Responsable section yoga et trésorière adjointe)

Annie-Claude RENAUDIN (Présidente, Mission verte et Commission Animation)

Nouvelles candidatures :

Vanessa CHARTIER (Membre coopté 2019)

Louise ROUAUX (Membre coopté 2019)

Colette MIGNONI (Membre coopté 2019, Resp. Matériel et commission Animation)

Daniel MORISSEAU (Commission Mission verte)

L'élection du bureau et la répartition des tâches feront l'objet du prochain Conseil d'Administration, le 17 mars 2020.

Les présents sont invités à déposer leur bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet avant de passer au rapport des sections.

II. RAPPORT DES SECTIONS.

Cette année, nous avons choisi d'utiliser la vidéo réalisée par Marine POIRON dans le cadre de sa mission de service civique pour présenter les sections. Nous renvoyons donc nos adhérents vers cette vidéo présente sur le site de l'Amicale Laïque, billet "Compte-rendu assemblée Générale du 6 mars 2020".

Lien direct : <https://youtu.be/rxc3OSViM-o>

III. RESULTATS DES VOTES

Libellé des votes	Pour	Contre	Abstentions	Refus de vote
1. J'approuve le rapport moral de la présidente	61		1	
2. Je donne quitus à la trésorière	59		3	
3. J'approuve le budget prévisionnel 2019	59		3	
4. Je valide la candidature de nos contrôleurs de gestion : Patrick JEANNETEAU et Delphine MAGNIETTE	62			
5. Je valide le maintien du tarif de l'adhésion Ligue FAL44 à 19,80€ pour les adultes, 4,50€ pour les jeunes et les enfants, pour la saison 2018-2019.	62			

RESOLUTIONS

- 1. Le rapport moral est approuvé par 61 voix sur 62, 1 abstention.**
- 2. Quitus est donné à la trésorière par 59 voix sur 62, 3 abstentions.**
- 3. Le budget prévisionnel est adopté par 59 voix sur 62, 3 abstentions.**
- 4. La candidature des contrôleurs de gestion est validée par 62 voix sur 62**
- 5. Les tarifs adultes, jeunes et enfants de la carte FAL sont validés par 62 voix sur 62.**

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Sur 62 bulletins, 57 se prononcent en faveur de la liste complète. Les dix candidats obtiennent donc tous la majorité absolue et sont déclarés élus.

Vanessa CHARTIER, Guy MARTIN, Colette MIGNONI, Christian MORICEAU, Carole MORISSEAU, Daniel MORISSEAU, André PEYTREMANN, Marité RADIGOIS, Annie-Claude RENAUDIN, Louise ROUAUX,
sont déclarés élus.

Aucune question diverse n'étant soulevée, l'Assemblée Générale est levée à 22 h15 et les participants sont invités à se diriger vers le bar pour partager le verre de l'amitié.

*Compte-rendu rédigé par
Françoise SIMON*

Vu, la présidente :
Annie-Claude RENAUDIN

ANNEXE 1 . Subventions aux associations.

Le Conseil d'Administration du 5 mars 2019 décide de réserver un budget de 5000€ à destination de projets qui nous seraient proposés par une association de la commune. La mesure est applicable dès 2019 et sera inscrite au prévisionnel à partir de 2020.

Le Conseil d'Administration du 19 septembre 2019 valide les conditions qui régissent cette subvention (voir ci-dessous)

Définition d'un cadre d'affectation des subventions exceptionnelles pour les associations.

- L'association demandeuse doit avoir son siège social sur Château-Thébaud, et ses statuts doivent présenter une dimension humanitaire, solidaire ou citoyenne.
- Il faut que le projet de l'association soit en adéquation avec les statuts de l'AL.

Objectifs

L'AMICALE LAÏQUE est un groupement volontaire de personnes ayant pour buts de :...

Contribuer à l'émancipation sociale et intellectuelle et à la formation civique dans le cadre de l'éducation permanente, par le débat, la culture, le sport.

Agir pour la démocratie, la paix, les libertés.

Moyens

Pour atteindre ces objectifs, l'association organise des actions qui s'inscrivent dans un contexte culturel, social, politique et économique :

Toutes pratiques inscrites dans le cadre associatif.

Des actions de formation et d'animation.

Toutes actions éducatives, sociales, culturelles et sportives en direction des enfants, des jeunes et des adultes.

- Le demandeur doit présenter l'association et son compte de résultats, le projet précis de l'action envisagée, le budget prévisionnel de l'action.
- Une association ayant obtenu une subvention n'est pas prioritaire l'année suivante.
- Le CA étudie la demande et se réserve le droit de la rejeter ou de proposer un autre type d'aide.
- Le montant accordé correspond à 20% du budget global du projet sans dépasser 1500€.
- L'association doit fournir un retour sur la réalisation de son action.

ANNEXE 2 : Subventions pour les voyages scolaires.



Conditions à remplir par les familles pour obtenir cette aide

1. L'enfant ou l'un au moins de ses parents doit être adhérent de l'Amicale Laïque de Château-Thébaud depuis au moins 2 ans.
2. Une demande par écrit doit être déposée avant le 31 mars de l'année scolaire en cours, en utilisant le formulaire ci-contre,
3. Le montant de l'aide par enfant sera voté par le Conseil d'Administration du mois d'avril de chaque année, selon les critères définis ci-dessous.
4. Il ne sera accordé qu'une seule aide par enfant et par an.
5. La durée du séjour doit être de 4 jours minimum.
6. Si des demandes sont formulées pour des voyages scolaires ayant lieu avant le Conseil d'Administration d'avril, celles-ci seront prises en compte en avril, avec effet rétroactif.
7. Il ne peut s'agir que de voyages scolaires organisés par un collège ou un lycée de l'enseignement public ou par l'école Marcel Canonnet.
8. Le bureau de l'Amicale Laïque de Château-Thébaud tranchera sans appel, sur tous les différends pouvant intervenir après le vote du Conseil d'Administration d'avril.
9. Le montant de l'enveloppe globale est de 1 000€.
10. Le montant de l'aide par participant est déterminé en fonction du Quotient Familial. Le tableau ci-dessous indique le maximum attribué par tranche. Dans le cas de demandes nombreuses, ces montants seront ajustés afin de ne pas dépasser, au total, le montant de l'enveloppe globale.

QF	Aide maximum par participant (sous réserve de l'enveloppe globale) L'aide ne peut excéder	
≤ 556	50 % du coût du voyage	120,00 €
557 à 756	40 % du coût du voyage	110,00 €
757 à 956	30 % du coût du voyage	100,00 €
957 à 1156	25 % du coût du voyage	90,00 €
1157 à 1356	20 % du coût du voyage	80,00 €
1357 à 1556	15 % du coût du voyage	70,00 €
1557 à 1756	10 % du coût du voyage	60,00 €
1727 et plus	5 % du coût du voyage	50,00 €

(Mise à jour novembre 2019)